



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **31 janvier 2022 à 19 h 30** par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020**

La présente séance est présidée par monsieur le Maire Guillaume Lamoureux à laquelle sont présents :

- M. Daniel Meunier, conseiller du district no. 1
- Mme Carolane Larocque, conseillère du district no. 2
- M. Francis Beausoleil, conseiller du district no. 3
- M. Pierre LeBel, conseiller du district no. 4
- Mme Pamela Ross, conseillère du district no. 5
- M. Claude Giroux, conseiller du district no. 6
- M. Richard Gervais, conseiller du district no. 7

Sont également présents :

- M. Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier
- Me Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et DGA
- Mme Sandra Martineau, directrice des finances
- Mme Evelyne Kayoungha, agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est 19h30.

Auditoire: la rencontre est tenue par vidéoconférence, il y a 9 participants.

1

22-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire Guillaume Lamoureux fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2022 et du PTI 2022-2023-2024
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2021 et du PTI 2022-2023-2024
5. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais

APPUYÉ PAR Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité

2

Le Maire, monsieur Guillaume Lamoureux, fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2022 (budget 2022) et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024.



No de résolution
ou annotation

3

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 20h15.

4 22-14

Adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

Considérant qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

Considérant qu'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Meunier
APPUYÉ PAR Carolane Larocque

ET RÉSOLU que ce conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2022 tel que déposé :

REVENUS	
Taxes	14 624 937 \$
Paiements en tenant lieu de taxes	322 636 \$
Autres revenus de sources locales	2 721 017 \$
Subvention	1 477 474 \$
Total des revenus	19 146 064 \$
CHARGES	
Administration générale	3 063 062 \$
Sécurité publique	3 858 741 \$
Transport	4 792 742 \$
Hygiène du milieu	2 335 260 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 406 145 \$
Loisirs, culture et parcs	1 888 937 \$
Frais de financement	200 640 \$
Total des charges	17 545 527 \$
Conciliation à des fins budgétaires	
Remboursement de la dette à long terme	1 113 158 \$
Activités d'investissements	825 500 \$
Affectations du surplus accumulé	(338 121 \$)
Total conciliation	1 600 537 \$
Excédent de fonctionnement à des fins budgétaires	0 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que déposé et annexé au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

5

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.

Guillaume Lamoureux
Maire

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier